



Bulletin Officiel

N°7382 Vendredi 13 juin 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUE DU CMF

PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF) 2

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 4

LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTROLEUR 6

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA- 9

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SIMPAR 15

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SIMPAR 16

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR 19

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG 20

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV (AGE) 21

CAP OBLIG SICAV (AGO) 22

SICAV SECURITY (AGE) 23

SICAV SECURITY (AGO) 24

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAP OBLIG SICAV 25

SICAV SECURITY 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN & SERVICE –ARTES
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2025

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV
- SICAV AVENIR
- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و 2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و 7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاز إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلانه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكلة التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّلة لها تمثيل الشركة والتصرف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعقّدة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدّت إلى وضعية هشة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمّق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدّخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement » sous la supervision d'un juge contrôleur

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des

clients. Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse du **20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.

- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15/05/2014.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :**Conseil d'Administration :**

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhouja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOJA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote

- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions

- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%

Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%
Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

بلاغ الشركات

دعوة لانعقاد الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 14 المقر الاجتماعي :

1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 20 جوان 2025 على الساعة الثالثة مساءً بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - ضفاف البحيرة - 1053 تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمع الشركة والقوائم المالية المجمعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2024/12/31.
- (2) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمعة، للسنة المالية المختومة في 2024/12/31، والتقرير الخاص بالإنفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية.
- (3) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمعة للسنة المالية 2024 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (4) تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2024.
- (5) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2024.
- (6) تجديد مهام أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- (7) تجديد مهام أحد مراقبي الحسابات.
- (8) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.
- (9) صلاحية إستكمال إجراءات التسجيل والإعلان

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

تنشر الشركة العقارية وللمساهمات مشروع القرارات التي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 20 جوان 2025 .

القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2024.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج النتائج للسنة المحاسبية 2024، التي سجلت خسارة بمبلغ 3.480.889 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2024 والتي تتضمن إستهلاكات مؤجلة مفصلة كما يلي:

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2018 : 165.311 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2019 : 101.438 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2020 : 59.693 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2021 : 32.041 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2022 : 65.568 دينار

- استهلاكات مؤجلة سنة 2023 : 105.175 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2024 : 118.022 دينار
- المجموع في 2024/12/31 : 647.248 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما وشاملا وبدون أي تحفظ بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2024 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: مائة وثمانية ألف دينار (108.000 د) خام.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق: خمسة عشرة ألف دينار (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السادس:

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:

- الشركة العقارية وللتهيئة
- السيد فاضل بن عثمان
- السيد منصور بعتي

- السيد الهادي ديمق (ممثّل صغار المساهمين)

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2027.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تجديد مهام "CLS" ممثلة من قبل السيد سمير لعبيدي مراقبا للحسابات (Co-commissaire aux comptes) عن السنوات 2025-2026-2027.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.
تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société TUNINVEST SICAR réunie le 10 juin 2025 a décidé de distribuer un dividende de cinq cents millimes (0,500) par action. Le détachement du coupon se fera **le Mardi 29 juillet 2025**.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marches de Gros -SOTUMAG-
Siège Social : Route de naassen 2059 Bir Kassaa Ben Arous

La société Tunisienne Des Marches De Gros -SOTUMAG- a le plaisir de porter à la connaissance des ses actionnaires et du public que l'assemblée générale ordinaire réunie le 04 juin 2025 a décidé de distribuer un dividende de 0,480 dinars par action.

La date de détachement est fixée pour le 20 juin 2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le quorum requis par la loi et les statuts est dûment atteint, ratifie en conséquence, dans toutes leurs modalités et délais, les actes de convocation à la présente réunion, ainsi que les conditions de mise à disposition et de communication des documents afférents à l'ordre du jour et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social, du 25, rue du Docteur Calmette 1082 Tunis-Mahrajène (ancien siège social) au 1 place Pasteur 1002 Tunis-Belvédère (nouveau siège sociale) dès accomplissement des formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la deuxième résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, les statuts :

« ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège de la société est fixé à TUNIS au 1, Place Pasteur 1002 Belvédère.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'Administration et en tout autre lieu de la Tunisie par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au représentant légale ou toute personne mandatée par lui pour accomplir les formalités légales d'annonce et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 6,336 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 30 mai 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs et décide la nomination pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2027. Madame Sana NOUIRA, Monsieur Raouf NEGRA et le Cie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-européenne représentée par M.Mehdi DOGHRI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au représentant légale ou toute personne mandatée par lui pour accomplir les formalités légales d'annonce et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le quorum requis par la loi et les statuts est dûment atteint, ratifie en conséquence, dans toutes leurs modalités et délais, les actes de convocation à la présente réunion, ainsi que les conditions de mise à disposition et de communication des documents afférents à l'ordre du jour et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social, du 25, rue du Docteur Calmette 1082 Tunis-Mahrajène (ancien siège social) au 1 place Pasteur 1002 Tunis-Belvédère (nouveau siège social) dès accomplissement des formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la deuxième résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, les statuts :

« ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège de la société est fixé à TUNIS au 1, Place Pasteur 1002 Belvédère.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'Administration et en tout autre lieu de la Tunisie par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au représentant légale ou toute personne mandatée par lui pour accomplir les formalités légales d'annonce et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 0.817 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 30 mai 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs et décide la nomination pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2027. Madame Sana NOUIRA, Monsieur Raouf NEGRA et le Cie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-européenne représentée par M.Mehdi DOGHRI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au représentant légale ou toute personne mandatée par lui pour accomplir les formalités légales d'annonce et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAP OBLIG SICAV
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
AGRÈMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 27 NOVEMBRE 2000
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de SICAV SECURITY Administrateur au sein de la société INFOLOG Représentant permanent de TTS dans les sociétés suivantes : - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL" - SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPT" - TUNISAVA - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - COMPAGNIE FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPÉENNE - "COFITE SICAF" - COMPAGNIE IMMOBILIÈRE TUNISO-EUROPÉENNE - "CITE" - UTIQUE GAZ - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE VIE - "CARTE VIE" - COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS" - COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF" - ASKIA ASSURANCE - SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie Financière Internationale Tuniso-Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - COMPAGNIE IMMOBILIÈRE TUNISO-EUROPÉENNE - "CITE" - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE IMMOBILIÈRE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE VIE - "CARTE VIE" - UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC" - SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMVDA CHERGUI" - SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES CHIFA - "SEM CHIFA" - LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT" - AGRI-PRODUCTION - SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT" - SOCIÉTÉ SABLE ET SILICZ DE TUNISIE « SST » - SOCIÉTÉ MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT « SOMIP » - FERTILIZERS MINING AND MINERALS HOLDING « FMMH » - SOCIÉTÉ L'EMBALLAGE MÉTALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE - "CARTE" - SOCIÉTÉ AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - SOCIÉTÉ JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR" - YASMINA PARC - MFI - PHYTOPRO - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV SECURITY
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
AGRÈMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 4 OCTOBRE 1997
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV Administrateur au sein de la société INFOLOG Représentant permanent de TTS dans les sociétés suivantes : - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL" - SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPT" - TUNISAVIA - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAF" - COMPAGNIE FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPEENNE - "COFITE SICAF" - COMPAGNIE IMMOBILIÈRE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - UTIQUE GAZ - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS" - COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF" - ASKIA ASSURANCE - SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie Financière Internationale Tuniso-Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - COMPAGNIE IMMOBILIÈRE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE IMMOBILIÈRE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAF" - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC" - SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMDA CHERGUI" - SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES CHIFA - "SEM CHIFA" - LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT" - AGRI-PRODUCTION - SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT" - SOCIÉTÉ SABLE ET SILICZ DE TUNISIE « SST » - SOCIÉTÉ MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT « SOMIP » - FERTILIZERS MINING AND MINERALS HOLDING « FMMH » - SOCIÉTÉ L'EMBALLAGE MÉTALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE" - SOCIÉTÉ AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - SOCIÉTÉ JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR" - YASMINA PARC - MFI - PHYTOPRO - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,206	127,227
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	178,105	178,142
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,703	146,728
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	160,072	160,095
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,775	151,798
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,727	157,755
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,479	144,499
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,050	59,059
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,596	43,604
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,091	148,117
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,837	129,860
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,384	129,407
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	108,189	111,562	111,582
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,696	103,714
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,638	104,657
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,741	22,745
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	158,015	158,043
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,243	151,264
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,410	14,413
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	219,459	219,498
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,323	123,341
22	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,660	128,682
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,964	17,967
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,352	114,375
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	109,509	109,582
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,423	2,426
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,613	80,590
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	167,008	166,970
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,119	126,059
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,169	135,191
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	179,460	179,560
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	661,531	661,846
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	150,539	150,407
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	210,182	209,655
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,840	126,676
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	174,470	174,390
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	204,006	203,657
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	186,293	186,002
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,532	32,491
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,249	112,157
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,285	1,285
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,358	1,359
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	101,072	101,113
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 829,336	2 828,615
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	299,072	302,617
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,887	3,871
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,377	3,370
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	55,080	54,672
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,544	1,546
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,474	1,475
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,531	1,529
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,657	19,832
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,354	15,378
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,447	20,569
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 181,228	6 178,966
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	123,798	123,619
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,669	1,671

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,952	111,969
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,137	99,155
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,723	105,741
61	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,655	103,670
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	109,866	109,881
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	104,960	104,979
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,702	101,719
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,550	106,566
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,067	106,086
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,501	104,512
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,350	104,368
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	102,912	102,932
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,663	107,678
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,914	102,926
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,292	105,301
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,324	107,335
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,392	102,409
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,560	113,579
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,339	105,359
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,562	109,579
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,108	105,140
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 033,510	1 033,673
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 436,923	10 439,610
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,481	103,557
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,606	107,663
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	104,708	104,775
84	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,120	100,171
SICAV MIXTES								
85	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,494	72,480
86	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	135,042	135,585
87	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,740	17,734
88	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	357,907	358,003
89	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 648,080	2 649,511
90	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,878	67,857
91	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,223	54,220
92	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,675	113,700
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
93	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,252	11,253
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,807	19,746
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,005	20,958
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,886	17,861
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	103,199	103,034
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,914	91,511
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,074	96,738
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,932	117,920
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	114,984	115,022
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,825	13,825
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,891	114,325
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	93,883	93,804
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	111,207	111,435
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	132,782	132,608
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	180,512	179,552
108	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	169,558	170,396
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	227,221	229,039
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	207,134	208,522
111	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	202,766	203,560
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	32,964	33,194
113	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 914,412	11 991,744
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	115,351	115,471
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	5 991,803	5 994,629
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,282	12,313
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	183,372	183,985
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 577,782	13 608,775
120	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 909,036	11 890,015
121	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 836,263	10 951,004
122	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 762,126	11 841,229
123	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 945,518	11 083,980
124	FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,192	12,377
125	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,760	121,549
126	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	107,570	106,808
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
127	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	128,457	128,229
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
128	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 214,221	1 213,188

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2025, la société Automobile **Réseau Tunisien & Service -ARTES** publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration.

I -Les résolutions adoptées,

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité**.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité**.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité**.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2024 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2024	= 40 416 678 TND.
- Résultats reportés	= 20 479 016 TND.
- Résultat distribuable	<u>60 895 694 TND.</u>

- Réserves légales	=	NEANT
- Dividendes de l'exercice 2024 (Soit 0,800 TND par action)	=	-30 600 000 TND.
- Bénéfices réinvesti	=	-10 000 000 TND
- Le solde à affecter aux résultats reportés	=	<u>20 295 694 TND.</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,800 TND par action, soit un montant total de 30 600 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes le 10 juin 2025.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité.**

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration et au directeur général décharge et Quitus entier et sans réserves de leurs gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité.**

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2024 aux administrateurs à raison de 15 000 DT net d'impôt par an et par administrateur.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité.**

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2024 aux membres du comité d'audit à raison de 5 000 DT net d'impôt par an et par membre.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité.**

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'élection de Mr Hamadi MOKDADI par l'assemblée générale spéciale du 15 juillet 2024 en tant que membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2026.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité.**

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est **adoptée à l'unanimité.**

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde au	
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 820 249	2 803 915
Amortissements des immobilisations incorporelles		(2 785 382)	(2 632 460)
	(B.1)	34 867	171 455
Immobilisations corporelles		15 825 629	15 657 575
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(10 521 475)	(10 106 633)
	(B.1)	5 304 154	5 550 942
Immobilisations financières	(B.2)	58 945 566	59 533 385
Total des actifs immobilisés		64 284 587	65 255 783
Total des actifs non courants		64 284 587	65 255 783
Actifs courants			
Stocks	(B.3)	93 490 635	59 491 352
Provisions		(533 064)	0
		92 957 571	59 491 352
Clients et comptes rattachés	(B.4)	16 340 420	8 579 622
Provisions sur comptes clients		(1 751 125)	(1 751 125)
		14 589 295	6 828 497
Autres actifs courants	(B.5)	5 264 983	8 700 864
Provisions sur autres actifs courants		(62 649)	(62 649)
		5 202 334	8 638 215
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	92 239 956	23 605 555
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	19 002 384	20 085 963
Total des actifs courants		223 991 540	118 649 582
Total des actifs		288 276 127	183 905 365

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde au	
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		51 200 067	41 200 067
Autres capitaux propres		600 000	600 000
Résultats reportés		20 295 694	12 477 084
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		110 345 761	92 527 151
Résultat de l'exercice			27 126 932
Total des capitaux propres avant affectation		(B.8) 110 345 761	119 654 083
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	600 000	600 000
Total des passifs non courants		640 000	640 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	136 183 807	59 587 185
Autres passifs courants	(B.11)	41 106 559	4 024 097
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		177 290 366	63 611 282
Total des passifs		177 930 366	64 251 282
Total des capitaux propres et des passifs		288 276 127	183 905 365

III - L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autre Capitaux Propres	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	12 477 084	27 126 932	600 000	119 654 083
Affectation du résultat 2023 (PV AGO du 28/06/2024)								
- Résultats reportés					27 126 932	(27 126 932)		
- Dividendes					(19 125 000)			(19 125 000)
- Résultat de l'exercice						40 416 678		40 416 678
- Réserve spéciale de réinvestissement								
- Autres capitaux propres (*)								
Capitaux propres au 31/12/2024	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	20 479 016	40 416 678	600 000	140 945 761
Affectation du résultat 2024 (PV AGO du 30/05/2025)								
- Résultats reportés					40 416 678	(40 416 678)		
- Dividendes					(30 600 000)			(30 600 000)
- Résultat de l'exercice								
- Réserve spéciale de réinvestissement			10 000 000		(10 000 000)			
- Autres capitaux propres (*)								
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation	38 250 000	3 825 000	47 315 473	59 594	20 295 694	-	600 000	110 345 761

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

<u>Administrateur</u>	<u>Représenté par</u>	<u>Date d'expiration du mandat actuel</u>	<u>Poste occupé</u>	<u>Fonction exercées dans d'autres sociétés</u>
<u>Mr Mustapha ben HATIRA</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Président du conseil d'administration</u>	<u>Néant</u>
<u>Mr MZOUGH MZABI</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Administrateur de la société ARTEGROS</u>
				<u>Administrateur de la société SIDEV SICAR</u>
<u>FONDS ABU DHABI</u>	<u>Mr Khaleefa MEHIRI</u>	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Néant</u>
<u>STE MKY HOLDING</u>	<u>Mr Tirad LABBEN</u>	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Néant</u>
<u>MZ HOLDING INVEST</u>	<u>Mr Mohamed Omrane MZABI</u>	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Néant</u>
<u>Mr Abdelhamid GDHAMI</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Administrateur de la société SIDEV SICAR</u>
				<u>Gérant de la société ARTIMO</u>
<u>Mr Malek MZABI</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur</u>	<u>Néant</u>
<u>Mr Hamadi MOKDADI</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2026</u>	<u>Administrateur représentant des actionnaires minoritaires</u>	<u>Néant</u>
<u>Mr Samir ZAYEN</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2025</u>	<u>Administrateur indépendant</u>	<u>Néant</u>
<u>Mr Mohamed TAKTAK</u>	-	<u>AGO Statuant sur les EF de l'exercice 2025</u>	<u>Administrateur indépendant</u>	<u>Néant</u>

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 juin 2025, la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2024, approuve les conventions mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution est approuvée l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2024 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2024 :	7.058.806,838 D
- Résultats reportés	142,920 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>7.058.949,758 D</u>
- Fonds Social (7.058.806,838 X 10%)	<705.880,684>D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>6.353.069,074 D</u>
- Dividendes (13.200.000 X 0,480)	<6.336.000,000>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>17.069,074 D</u>
- Réserves extraordinaire =	<17.000,000>D
- Report à nouveau	69,074 D

La distribution des bénéfices ne concerne pas les exercices antérieurs à l'année 2024.

Les dividendes distribués aux actionnaires relatifs à l'exercice 2024 soit 0,480 Dinar par action de valeur nominale de « un dinar » entièrement libérée équivalent à un montant de 6.336.000 Dinars.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 20 juin 2025 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2024 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation de la prime de l'année 2024 à Mille Deux Cent Cinquante Dinars brut (1.250,000 D) pour chaque membre du comité permanent d'audit

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de monsieur "Mohamed Mellassi " élu par L'assemblée Générale Elective tenue le 04 juin 2025 en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour les années 2025-2026 et 2027, et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

HUITIEME RESOLUTION :

En vertu de la loi n° 93 de l'année 2000 datée du 3 novembre 2000, portant promulgation du code des Sociétés Commerciales et conformément à l'article 18 du statut de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans à partir de cette assemblée et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2027, et ce, comme suit :

Membres du conseil d'administration (Organisme)	Membres du conseil d'administration
L'ETAT TUNISIEN : *Ministère du Commerce et du Développement des Exportations *Présidence du Gouvernement *Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche * Institut National de la Statistique L'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE LA SOCIETE « TRABELSI &FILS » COOPMAG	Mr Sofien Tarniz Le Président Directeur Général Mr Khaled khelifi Mr Lotfi MESSAI Mr Chédli BEJI Mr Sami BOUAZIZ Mr Mourad Ben Abdelhamid TRABELSI Mr Faouzi BEN SALEM

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

2. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN			
AU 31 DECEMBRE 2024			
(chiffres arrondis au dinar tunisien)			
Actifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	365 634	357 816
(-) Amortissements		-332 629	-315 178
		33 005	42 638
Immobilisations corporelles	2	40 805 411	40 588 731
(-) Amortissements		-33 016 015	-31 757 424
		7 789 396	8 831 307
Immobilisations financières	3	971 369	1 036 607
(-) Provisions			
		971 369	1 036 607
Total des actifs immobilisés		8 793 770	9 910 552
Total des actifs non courants		8 793 770	9 910 552
ACTIFS COURANTS			
Stocks		186 504	134 760
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		168 162	116 418
Clients et comptes rattachés	4	657 319	636 271
(-) Provisions		-624 219	-584 670
		33 100	51 601
Autres actifs courants	5	2 170 476	1 711 298
(-) Provisions		-105 046	-71 097
		2 065 430	1 640 201
Placements et autres actifs financiers	6	28 000 000	27 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 798 929	1 702 263
Total des actifs courants		32 065 621	31 010 483
Total des actifs		40 859 391	40 921 035

BILAN			
AU 31 DECEMBRE 2024			
(chiffres arrondis au dinar tunisien)			
Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	13 200 000	13 200 000
Réserves	9	13 014 017	12 517 714
Résultats reportés		69	143
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres après affectation		28 160 586	27 664 357
Total des capitaux propres après affectation		28 160 586	27 664 357
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	337 551	337 227
Total des passifs non courants		337 551	337 227
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 291 017	1 630 541
Provision pour litiges	13	381 405	351 114
Autres passifs courants	14	10 688 832	10 937 796
Total des passifs courants		12 361 254	12 919 451
Total des passifs		12 698 805	13 256 678
Total des capitaux propres et des passifs		40 859 391	40 921 035

3. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	subventions d'investissements	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2024	Résultats reportés	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/24(avant affectation)	13 200 000	1 320 000	2 683 268	8 247 868	1 946 500	40 000	7 058 807	143	34 496 586
Affectation approuvée par l'A.G.O du 04/06/2025									
Affectation du résultat 2024 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social			705 881				-705 881		
Dividendes exercice 2024							-6 336 000		-6 336 000
Réserves extra ordinaires				17 000			-17 000		
Variation des résultats reportés							74	-74	
Subventions d'investissements encaissées									
Solde au 31/12/2024 (après affectation)	13 200 000	1 320 000	3 389 149	8 264 868	1 946 500	40 000	0	69	28 160 586

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Désignation	Organisme représenté	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'expiration du mandat	Fonctions actuelles	Fonctions exercées pendant les 5 dernières années
Monsieur SOFIENE TARMIZ (PDG)	L'Etat Tunisien	27/01/2024	-	AGO 2027	- Membre de conseil d'administration de la SOTUMAG - Président Directeur Général de la SOTUMAG.	- DIRECTEUR ET INSPECTEUR GENERAL (contrôle économique) - RAPPORTEUR AU CONSEIL DE LA CONCURRENCE
KHALED KHELIFI	L'Etat Tunisien	07/06/2024	3 ans	AGO 2027	Directeur à l'unité du suivi des systèmes de productivité dans les établissements et les entreprises publics de la Présidence du Gouvernement.	- Directeur à l'unité du suivi des systèmes de productivité dans les établissements et les entreprises publics de la Présidence du Gouvernement.
Lotfi MESSAI	L'Etat Tunisien	11/02/2022	3 ans	AGO 2027	Directeur des programmes et des projets à la direction générale des études et de développement agricole au sein du ministère de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche.	- Ingénieur principal : sous-directeur de la planification à la direction générale des études et de développement agricole.
Chedli BEJI	L'Etat Tunisien	26/11/2014	3 ans	AGO 2027	- Directeur Central à l'INS : secrétaire général du Conseil National de la Statistique.	- Directeur Central à l'INS : secrétaire général du Conseil National de la Statistique depuis 2018.

Sami BOU AZIZ	O.C.T	17/03/2016	3 ans	AGO 2027	- Directeur général adjoint de l'office du commerce	- Directeur central adjoint de la distribution (OCT).
Mourad Ben Abdelhamid TRABELSI	Société « Trabelsi &Fils »	03/03/2011	3 ans	AGO 2027	-Mandataire au pavillon Poissons au Marché de Gros de Bir Kassâa.	-Mandataire au pavillon Poissons au Marché de Gros de Bir Kassâa.
Faouzi BEN SALEM	COOPMAG	22/05/2020	3 ans	AGO 2027	- Directeur financier de la COOPMAG.	- Directeur financier de la COOPMAG depuis 1996.
Mohamed Mellassi	« Les Petits Porteurs »	04/06/2025	3 ans	AGO 2027	- Administrateur représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration de la SOTUMAG et administrateur indépendant du conseil d'administration SOTETEL	- Ancien administrateur représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration TUNISAIR, - Depuis 2020 : administrateur indépendant du conseil d'administration SOTETEL

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2025

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 mars 2025 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2025, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **205 035 473** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 604 369** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 mars 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 24,15% de l'actif au 31 Mars 2025. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN
arrêté au 31-03-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	120 758 966	105 819 883	119 472 621
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		6890695	7246237	5287650
b - Obligations et Valeurs assimilées		113868271	98573646	114184971
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		84267980	47137041	7098551
a - Placements monétaires	3-3	34752646	0	0
b - Disponibilités	3-5	49515334	47137041	7098551
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	8527	0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIF		205035473	152956924	126571172
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	157981	116110	131546
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	274771	263602	294604
TOTAL PASSIF		432752	379712	426150
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-7	190349993	142090576	118812716
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	14252728	10486635	7332306
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		11738062	8300047	565
b - Sommes distribuables de la période		2514666	2186588	7331741
ACTIF NET		204602721	152577211	126145022
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		205035473	152956924	126571172

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2025

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	1947244	1629725	7202647
a - Dividendes		0	0	23509
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1947244	1629725	7179138
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	998549	1202034	4279196
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2945793	2831759	11481843
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-411939	-346484	-1386330
REVENU NET DES PLACEMENTS		2533854	2485275	10095513
PR 3 - Autres produits		0	0	0
CH 2 - Autres charges	3-12	-71570	-66975	-269335
RESULTAT D'EXPLOITATION		2462284	2418300	9826178
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		52382	-231712	-2494437
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2514666	2186588	7331741
PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u>		-52382	231712	2494437
* Variation des +/- values potentielles sur titres		142085	155262	425854
* +/- values réalisées sur cession des titres		0	5699	288858
* Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2604369	2579261	10540890

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 Mars 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant <u>des opérations d'exploitation</u>	2604369	2579261	10540890
a - Résultat d'exploitation	2462284	2418300	9826178
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	142085	155262	425854
c - +/- values réalisées sur cession de titres	0	5699	288858
d - Frais de négociation de titres	0	0	0
AN 2 - Distribution des dividendes	0	0	-7415601
AN 3 -Transaction sur le capital	75853329	7889744	-19088473
a - Souscriptions	170241310	125731402	458697565
* Capital	159525081	118011846	435368378
* Régularisation des sommes non distrib.	51863	46692	909797
* Régularisations des sommes distrib.	10664366	7672865	22419390
b - Rachats	-94387981	-117841658	-477786038
* Capital	-88134238	-110324469	-451351475
* Régularisation des sommes non distrib.	-47515	-62120	-1086364
- Régularisation des sommes distrib.	-6206228	-7455068	-25348199
VARIATION DE L'ACTIF NET	78457698	10469005	-15963184
AN 4 - Actif Net			
a - En début de la période	126145022	142108206	142108206
b - En fin de la période	204602720	152577211	126145022
AN 5 - Nombre d'actions			
a - En début de période	1174687	1333429	1333429
b - En fin de période	1880520	1409779	1174687
Valeur liquidative	108.801	108.228	107.386
Dividende par action			5.887
AN 6 Taux de Rendement de la période	1.32%	6.22%	6.29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la SICAV est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a.Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b.Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une

courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/03/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 MARS 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2025 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2-Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 120 758 966Dinars contre 105 819 883Dinars au 31/03/2024, et se détaille ainsi:

Libellé	31/03/2025(*)	31/03/2024	31/12/2024
Coût d'acquisition	114 414 130	98 311 694	114 439 486
- Obligations et valeurs assimilées	108 913 550	92 180 132	110 439 299
- Titres OPCVM obligataires	5 500 580	6 131 562	4 000 187
Plus ou moins -values potentielles	1 905 475	1 492 798	1 763 389
-Obligations et valeurs assimilées	515 360	378 122	475 926

- Titres OPCVM obligataires	1 390 115	1 114 676	1 287 463
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	4 439 361	6 015 391	3 269 746
Total	120 758 966	105 819 883	119 472 621

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 947 244 Dinars pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre un montant de 1 629 725 Dinars pour la même période en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Revenus des Obligations	636 371	673 974	2 172 794
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	1 310 873	955 751	5 006 344
- Revenus des titres OPCVM	0	0	23 509
Total	1 947 244	1 629 725	7 202 647

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde au 31/03/2025 un solde 34 752 646 contre un solde nul au 31/03/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Certificats de dépôts	34 735 685	-	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	16 961	-	-
TOTAL	34 752 646	-	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 998 549 Dinars pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre 1 202 034 Dinars pour la même période en 2024 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Intérêts du compte courant	126 155	38 296	259 889
- Intérêts des Certificats de Dépôt	508 262	-	366 581
-Intérêts des prises en pension	364 132	1 163 738	3 652 726
Total	998 549	1 202 034	4 279 196

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 49 515 334Dinars contre 47 137 041Dinars au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Avoirs en banque	71 362 228	65 382 471	25 331 349
- Sommes à l'encaissement	35 587 061	13 813 144	51 292 273
- Sommes à régler	-57 561 019	-32 105 017	-69 613 498
- Intérêts courus/Cpte courant	127 064	46 443	88 427
Total	49 515 334	47 137 041	7 098 551

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste affiche un solde de 8 527 au 31/03/2025 contre un solde nul au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Retenue à la source sur BTA	8 527	-	-
Total	8 527	-	

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2024

- Montant	118 812 716
- Nombre de titres	1 174 687
- Nombre d'actionnaires	808

Souscriptions réalisées

- Montant	159 576 945
- Nombre de titres	1 577 206
- Nombre d'actionnaires nouveaux	167

Rachats effectués

- Montant	-88 181 753
- Nombre de titres	871 373
- Nombre d'actionnaires sortants	118

Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	142 085
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-

Capital au 31/03/2025

- Montant	190 349 993
- Nombre de titres	1 880 520
- Nombre d'actionnaires	858

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 514 666	2 186 588	7 331 741
Sommes distribuables des exercices antérieurs	11 738 062	8 300 047	565
Total	14 252 728	10 486 635	7 332 306

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 157 981Dinars contre un solde de 116 110Dinars au 31/03/2024, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Gestionnaire	134 336	98 447	111 677
- Dépositaire	23 646	17 663	19 869
Total	157 981	116 110	131 546

3-10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 274 771Dinars au 31/03/2025 contre un solde de 263 602Dinars au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Honoraires à payer (CAC)	9 715	8 702	35 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892	2 892
- CMF à payer	19 119	14 093	15 946
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	31 819	26 499	27 564
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	13 629	13 819	15 605
TOTAL	274 771	263 602	294 604

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 411 939Dinars pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre 346 484Dinars pour la même période en 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Rémunération du gestionnaire	353 090	296 986	1 188 283
- Rémunération du dépositaire	58 849	49 498	198 047
Total	411 939	346 484	1 386 330

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 71 570Dinars pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre 66 975Dinars pour la même période en 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
- Honoraires (CAC) et frais AGO	17 260	18 647	75 000
- Redevance CMF	49 453	41 595	166 426
-Autres charges/ Services bancaires	452	418	452
- TCL	4 405	6 315	27 457
Total	71 570	66 975	269 335

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2025 s'élève à 134 336Dinars TTC.

4-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération d'« Attijari Bank » au titre du deuxième premier de l'année 2025 s'élève à 23 646 Dinars.

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Annexe I
Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-03-2025

Désignation Du Titre			Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2025	% Actif
CODE ISIN	Obligations		17751130.431	18381686.001	8.97%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30000	600000.000	605807.342	0.30%
TN0004700811	ATL 2020-1	20000	400000.000	415080.329	0.20%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23000	1840000.000	1870827.310	0.91%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10000	600000.000	604970.959	0.30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20000	2000000.000	2079793.973	1.01%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60000	1200000.000	1233698.630	0.60%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15000	1200000.000	1245590.794	0.61%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	20000	1600000.000	1602973.808	0.78%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12500	500000.000	537311.781	0.26%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	10000	1000000.000	1045106.850	0.51%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7500	262500.000	270401.754	0.13%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30000	2400000.000	2588793.926	1.26%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30000	198630.431	206818.854	0.10%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40000	3200000.000	3323639.962	1.62%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12500	750000.000	750869.729	0.37%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		91648574.063	95486584.619	46.57%
TN0008000622	BTA 63 % MARS 2026	2900	2880459.381	2888868.587	1.41%
TN0008000580	BTA 63 % OCTOBRE 2026	400	393799.149	403133.505	0.20%
TN0008000747	BTA 72% MAI 2027	3636	3470065.917	3655400.308	1.78%
TN0008000747	BTA 72% MAI 2027	500	477181.782	502667.809	0.25%
TN0008000747	BTA 72% MAI 2027	270	257678.162	271440.617	0.13%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1100	1082106.080	1138804.601	0.56%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4350	4269491.427	4493708.304	2.19%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5000	4957751.905	5215472.453	2.54%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5728	5686437.814	5981682.474	2.92%
TNSUXW7EBUQ0	EMP NAT 2021 T3 CA TV	155	1481.887	1529.371	0.00%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF	539	46690.875	46831.975	0.02%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	9585	92210.413	97787.570	0.05%
TNLI8MDN3K59	EMP NAT 2024 T1 CA TF	3488	33219.271	33539.785	0.02%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	300000	30000000.000	30747484.931	15.00%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380000	38000000.000	40008232.329	19.51%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		6890694.952	6890694.952	3.36%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34565	5376447.490	5376447.490	2.62%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	9714	1514247.462	1514247.462	0.74%
CODE ISIN	Certificat de dépôt		34735684.695	34752645.969	16.95%
CD31/03/25_1	CD28/03/25_10J_20MD_ATTIJARIBANK_7.99%	1	19964567.529	19978721.669	9.74%
CD31/03/25_8	CD31/03/25_80J_15MD_AMENBANK_8.75%	1	14771117.166	14773924.300	7.21%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			151026084.141	155511611.541	75.85%

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 Mars 2025** qui font apparaître un actif net de **2 960 949 DT** et une valeur liquidative égale à **143,061DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Mars 2025** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Mars 2025**.

Paragraphe post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Vérifications spécifiques

– Les emplois en valeurs mobilières (Obligations) représentent 97,76% de l'actif total au 31 Mars 2025 (98,73% de l'actif net), dépassant ainsi le maximum de 80% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002- 1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).

–Les fonds souscrits sous forme d'obligations **BH** représentent 11,16% de l'actif dépasse le maximum autorisé de 10%.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2025

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.03.2025	Au 31.03.2024	Au 31.12.2024
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 923 236	3 324 022	3 043 354
a- Actions et valeurs assimilées		0	0	0
b- Obligations		888 666	1 282 025	1 035 770
c- Emprunts d'état		2 034 571	2 041 997	2 007 584
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	66 964	159 598	575 449
a- Placements monétaires		0	0	
b- Disponibilités		66 964	159 598	575 449
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		2 990 200	3 483 620	3 618 803
<u>PASSIFS</u>		<u>29 251</u>	<u>20 272</u>	<u>24 207</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	16 053	11 138	15 161
Autres créditeurs divers	PA2	13 198	9 134	9 046
<u>ACTIF NET</u>		<u>2 960 949</u>	<u>3 463 348</u>	<u>3 594 597</u>
Capital	CP1	2 072 561	2 565 637	2 551 720
Sommes capitalisables		888 388	897 711	1 042 877
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		847 045	846 601	842 008
b- Résultat capitalisable de l'exercice		47 444	59 509	220 751
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-6 101	-8 399	-19 882
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 990 200	3 483 620	3 618 804

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	31.03.2025	31.03.2024	31.12.2024
Revenus du portefeuille-titres	PR1	52 974	66 249	239 446
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations (*)		15 326	22 145	80 332
c- Revenus des B.T.A (*)		37 648	44 104	159 114
Revenus des placements monétaires	PR2	6 649	6 688	33 982
Total des revenus des placements		59 623	72 937	273 428
Charges de gestion des placements	CH 1	-6 416	-7 451	-28 827
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		53 207	65 486	244 601
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 763	-5 977	-23 850
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 444	59 509	220 751
Régularisation du résultat d'exploitation		-6 101	-8 399	-19 882
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		41 343	51 110	200 869
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 101	8 399	19 882
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	-28	-28
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	-19 587	-19 587
Frais de négociation de titres		0	0	
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		47 444	39 894	201 136

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2025 Au 31.03.2025	Du 01.01.2024 Au 31.03.2024	Au 01.01.2024 Au 31.12.2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>47 444</u>	<u>39 894</u>	<u>201 136</u>
a- Résultat d'exploitation	47 444	59 509	220 751
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0	-28	-28
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	-19 587	-19 587
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-681 091</u>	<u>-1 580 456</u>	<u>-1 610 450</u>
a- Souscriptions	240 090	170 523	2 510 730
- Capital	169 200	126 600	1 824 500
- Régularisation des sommes non distribuables	233	1 122	3 460
- Régularisation des sommes capitalisables	70 658	42 801	682 770
b- Rachats	-921 181	-1 750 979	-4 121 180
- Capital	-647 700	-1 300 500	-3 012 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-892	-11 384	-13 740
- Régularisation des sommes capitalisables	-272 589	-439 095	-1 095 140
VARIATION DE L'ACTIF NET	-633 646	-1 540 562	-1 409 314
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	3 594 595	5 003 910	5 003 910
b- Fin de période	2 960 949	3 463 348	3 594 596
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- Début de période	25 482	37 360	37 360
b- Fin de période	20 697	25 621	25 482
VALEUR LIQUIDATIVE	143,061	135,18	141,064
Taux de rendement annualisé	5,741%	3,720%	5,321%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 Mars 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2025** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2025**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2025** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Mars 2025**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2025** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Mars 2025** à 2.923.236DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		862 500	888 666	29,72%	30,01%
TN0003400330	AB 2008	3 000	60 000	62 900	2,10%	2,12%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2 000	40 000	40 387	1,35%	1,36%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4 000	320 000	330 467	11,05%	11,16%
TN0001300607	BTE 2010	3 500	105 000	107 639	3,60%	3,64%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 500	15 000	15 404	0,52%	0,52%
TN0007310568	HL 2020-03	1 000	20 000	20 280	0,68%	0,68%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1	3 000	120 000	121 373	4,06%	4,10%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2 000	80 000	82 663	2,76%	2,79%
TN0002102150	TLF 2021-1	1 000	40 000	42 985	1,44%	1,45%
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	62 500	64 568	2,16%	2,18%
	Emprunts d'état		1 947 162	2 034 571	68,04%	68,71%
TN0008000838	EMP NA 21 8.828-06-2021 CAT B	4 000	400 000	421 139	14,08%	14,22%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	539	47 162	47 294	1,58%	1,60%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2 CAT B TV	5 000	500 000	521 980	17,46%	17,63%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT B	5 000	500 000	532 021	17,79%	17,97%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	5 000	500 000	512 136	17,13%	17,30%
	Titres OPCVM	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
			2 809 662	2 923 236	98%	98,73%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2025	Solde au 31.03.2024	Solde au 31.12.2024
Placements monétaires	0	0	0
Certificats de dépôts	0	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	0
Disponibilités	66 964	159 598	575 450
Compte à terme	0	0	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	0	0	961
Avoirs en banque	65 397	228 460	186 980
Sommes à l'encaissement	0	0	113 537
Sommes à régler	0	-70 766	-28 769
Intérêts sur Dépôt à vue	1 567	1 904	2 741
Total	66 964	159 598	575 450

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2025	Solde au 31.03.2024	Solde au 31.12.2024
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	5 053	6 076	5 628
Frais du dépositaire	11 000	5 062	9 533
Total	16 053	11 138	15 161
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	6 233	6 243	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	292	333	314
Charges budgétisées à payer	6 672	2 559	3 732
Etat, retenue à la source	0	0	0
Total	13 198	9 135	9 046

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2024	Montant
* Montant en nominal	2 548 200
* Nombre de Titres	25 482
* Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	169 200
* Nombre de titres émis	1 692
Rachats effectués	
* Montant en nominal	-647 700
* Nombre de titres rachetés	-6 477
Capital au 31.03.2025	2 069 700
* Montant en nominal	2 069 700
* Nombre de Titres	20 697
* Nombre d'actionnaires	87

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2024	2 551 720	2 551 720
Souscriptions de la période	169 200	169 200
Rachats de la Période	-647 700	-647 700
Autres Mouvements	-659	887 729
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Régularisation Sommes non distribuables	-659	-659
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	888 388
Montant Fin de période au 31.03.2025	2 072 561	2 960 949

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.03.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0
Revenus Des Obligations			
Intérêts	15 326	22 145	80 332
Revenus Des BTA			
Intérêts	37 648	44 104	159 114
Total	52 974	66 249	239 446

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Intérêts sur certificats de dépôt	0	3 204	9 245
Intérêts sur comptes de dépôt	6 649	3 484	24 737
Total	6 649	6 688	33 982

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	4 949	5 971	22 876
Rémunération du dépositaire	1 467	1 480	5 951
Total	6 416	7 451	28 827
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 233	1 243	5 000
Redevance CMF	832	1 004	3 845
Charges diverses	1	1	6
Charges budgétisées(Résultat)	3 697	3 729	15 000
Total	5 763	5 977	23 851

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Mars 2025** s'élève à 4.949DT(TTC).

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Mars 2025** s'élève à 1.467DT (TTC).

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2025
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 206.621.172, un actif net de D : 205.679.061 et un bénéfice de la période de D : 3.230.717.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,79% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 Avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Not e	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	124 779 941	142 249 366	133 373 598
Obligations et valeurs assimilées		116 393 438	133 954 881	127 118 563
OPCVM		8 386 503	8 294 485	6 255 035
Placements monétaires et disponibilités		81 822 764	28 336 650	44 821 700
Placements monétaires	5	38 873 207	-	17 272 333
Disponibilités		42 949 557	28 336 650	27 549 368
Créances d'exploitation	6	18 467	115 753	2 391
TOTAL ACTIF		206 621 172	170 701 769	178 197 690
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	259 117	220 548	225 832
Autres créditeurs divers	8	682 994	833 720	860 547
TOTAL PASSIF		942 111	1 054 268	1 086 378
ACTIF NET				
Capital	9	189 525 310	156 668 092	165 820 847
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12 895 065	10 395 453	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 258 686	2 583 956	11 290 465
ACTIF NET		205 679 061	169 647 501	177 111 312
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		206 621 172	170 701 769	178 197 690

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	2 172 170	2 443 538	9 764 283
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 172 170	2 443 538	9 490 908
Revenus des titres OPCVM		-	-	273 376
Revenus des placements monétaires	11	718 660	262 034	828 612
Revenus des prises en pension	12	524 377	40 693	1 559 994
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 415 207	2 746 265	12 152 890
Charges de gestion des placements	13	(249 117)	(210 548)	(848 213)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 166 090	2 535 717	11 304 676
Autres charges	14	(66 562)	(59 057)	(246 538)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 099 529	2 476 660	11 058 138
Régularisation du résultat d'exploitation		159 157	107 296	232 327
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 258 686	2 583 956	11 290 465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(159 157)	(107 296)	(232 327)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		131 188	106 958	(238 999)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		-	37 776	533 685
RESULTAT DE LA PERIODE		3 230 717	2 621 394	11 352 825

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	3 230 717	2 621 394	11 352 825
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	3 099 529	2 476 660	11 058 138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131 188	106 958	(238 999)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	37 776	533 685
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	25 337 033	4 637 052	3 369 433
Souscriptions			
- Capital	34 909 772	27 713 518	153 278 352
- Régularisation des sommes non distribuables	10 016	16 630	10 320 942
- Régularisation des sommes distribuables	2 607 985	2 121 980	6 580 169
Rachats			
- Capital	(11 343 395)	(23 471 685)	(150 345 643)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 118)	(10 439)	(10 116 544)
- Régularisation des sommes distribuables	(844 228)	(1 732 953)	(6 347 843)
VARIATION DE L'ACTIF NET	28 567 749	7 258 447	14 722 257
ACTIF NET			
En début de période	177 111 312	162 389 054	162 389 054
En fin de période	205 679 061	169 647 501	177 111 312
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 410 133	1 383 488	1 383 488
En fin de période	1 610 541	1 422 027	1 410 133
VALEUR LIQUIDATIVE	127,708	119,300	125,599
TAUX DE RENDEMENT	1,68%	1,64%	7,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à D : 124.779.941 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		112 056 200	116 393 438	56,59%
	Obligations de sociétés		45 556 200	47 309 546	23,00%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	66 200	68 904	0,03%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	1 400 000	1 413 552	0,69%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	800 000	862 936	0,42%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	700 000	755 584	0,37%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	800 000	826 784	0,40%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	100 000	103 772	0,05%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	2 400 000	2 487 328	1,21%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	3 000 000	3 024 840	1,47%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA	30 000	2 400 000	2 493 984	1,21%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 029 040	0,99%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	140 000	143 931	0,07%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	1 260 000	1 312 466	0,64%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	1 600 000	1 660 784	0,81%

TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	5 000	400 000	400 744	0,19%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	50 000	50 890	0,02%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	300 000	323 496	0,16%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	400 000	405 568	0,20%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	800 000	859 696	0,42%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	600 000	619 980	0,30%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	1 200 000	1 242 608	0,60%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 000 000	2 155 860	1,05%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10 000	800 000	815 576	0,40%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF	5 000	500 000	537 056	0,26%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	100 000	106 776	0,05%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	140 000	151 278	0,07%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	9 600 000	9 910 176	4,82%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	4 000 000	4 047 840	1,97%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000	6 365 376	3,09%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	2 000 000	2 132 720	1,04%
Emprunt national			66 500 000	69 083 892	33,59%
TN0008000838	Emprunt National 2021 CAT B	100 000	10 000 000	10 528 480	5,12%
TN0008000846	Emprunt National 2021 CAT C	30 000	30 000 000	31 603 464	15,37%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	16 000 000	16 043 680	7,80%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 CAT B	5 000	500 000	504 588	0,25%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 CAT B	100 000	10 000 000	10 403 680	5,06%
Titre OPCVM			8 192 050	8 386 503	4,08%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	27 202	4 163 076	4 295 413	2,09%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	27 452	3 028 889	3 093 456	1,50%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	9 182	1 000 085	997 633	0,49%
Total			120 248 250	124 779 941	60,67%
Total par rapport au total des actifs				60,39%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à D : 38.873.207, se détaillant comme suit :

Code	Désignation du titre	Coût	Valeur au	%
------	----------------------	------	-----------	---

ISIN		d'acquisition	31/03/2025	Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	18 546 777	18 680 111	9,08%
	Certificat de dépôt BNA 19/02/2026 (au taux de 9,99%)	18 546 777	18 680 111	9,08%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	20 000 083	20 193 096	9,82%
	Pension livrée BTE au 03/04/2025 à 8,75% pour 90 jours	6 000 083	6 128 418	2,98%
	Pension livrée BTL au 09/06/2025 à 8,99% pour 91 jours	7 000 000	7 038 457	3,42%
	Pension livrée BTL au 16/06/2025 à 8,99% pour 91 jours	7 000 000	7 026 221	3,42%
	TOTAL	38 546 860	38 873 207	18,90%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			18,81%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 18.467 contre D : 115.753 au 31 mars 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à encaisser	2 391	2 391	2 391
Rachats titres OPCVM à encaisser	-	113 362	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	16 076	-	-
Total	18 467	115 753	2 391

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à D : 259.117 contre D : 220.548 au 31/03/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	239 117	200 548	215 832
Dépositaire	20 000	20 000	10 000
Total	259 117	220 548	225 832

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à D : 682.994 contre D : 833.720 au 31/03/2024 et s'analyse comme suit :

<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
-------------------	-------------------	-------------------

Redevance du CMF	17 279	13 741	14 752
Dividendes à payer	638 436	791 074	791 044
Commissaire aux comptes	8 250	9 029	36 152
Rémunération Président du Conseil	824	824	824
Jetons de présence	17 016	16 512	14 694
Retenue à la source	105	105	105
TCL	1 084	2 435	2 976
Total	682 994	833 720	860 547

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	165 820 846,808
Nombre de titres	1 410 133
Nombre d'actionnaires	1 151

Souscriptions réalisées

Montant	34 909 772
Nombre de titres émis	296 872
Nombre d'actionnaires nouveaux	74

Rachats effectués

Montant	(11 343 395)
Nombre de titres rachetés	(96 464)
Nombre d'actionnaires sortants	(51)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131 188
Régularisation des sommes non distribuables	6 898

Capital au 31-03-2025

Montant	189 525 310
Nombre de titres	1 610 541
Nombre d'actionnaires	1 174

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2025 à D : 2.172.170 contre D : 2.443.538 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations</u>	937 634	1 183 586	4 418 600
- Intérêts	937 634	1 183 586	4 418 600
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	1 234 536	1 259 952	5 072 308
- Intérêts des BTA, Emprunt National	1 234 536	1 259 952	5 072 308
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	-	273 376
- Dividendes	-	-	273 376
TOTAL	2 172 170	2 443 538	9 764 283

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2025 à D : 718.660 contre D : 262.034 , pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	585 326	262 034	714 517
Intérêts des certificats de dépôts	133 334	-	114 095
TOTAL	718 660	262 034	828 612

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	524 377	40 693	1 559 994
TOTAL	524 377	40 693	1 559 994

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 249.117 contre D : 210.548 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	239 117	200 548	838 213
Rémunération du dépositaire	10 000	10 000	10 000
TOTAL	249 117	210 548	848 213

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 66.562 contre D : 59.057 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance du CMF	47 822	40 109	167 638

Commissaire aux comptes	8 877	8 975	36 099
Rémunération Président du Conseil	1 667	1 667	6 667
Jetons de présence	2 219	2 244	9 025
TCL	5 425	5 485	24 395
Autres	553	578	2 715
TOTAL	66 562	59 057	246 538

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AVENIR arrêtés au 31 Mars 2025 faisant apparaître un total bilan de 1 185 568 Dinars et un actif net de 1 152 965 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2025, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV AVENIR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 mars 2025, les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **22,38%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 31 Mars 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	919 402	924 213	933 029
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		176 030	213 026	197 023
b-	Obligations et Valeurs assimilées		743 372	711 188	736 006
AC2	Placements monétaires et disponibilités		265 295	236 808	233 061
a-	Placements monétaires	<u>4-3</u>	202 704	202 661	202 747
b-	Disponibilités	<u>4-9</u>	62 591	34 148	30 315
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-10</u>	871	389	709
TOTAL ACTIF			1 185 568	1 161 411	1 166 799
<u>PASSIF</u>					
PA1	Opérateurs créditeurs	<u>4-7</u>	2 700	2 701	3 590
PA2	Autres créditeurs divers	<u>4-11</u>	29 903	20 253	26 171
TOTAL PASSIF			32 603	22 953	29 760
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	<u>4-5</u>	1 098 580	1 078 969	1 093 939
CP2	Sommes distribuables	<u>4-6</u>	54 385	59 489	43 100
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		43 100	47 444	0
b-	Sommes distribuables de l'exercice		11 285	12 045	43 100
TOTAL ACTIF NET			1 152 965	1 138 458	1 137 039
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 185 568	1 161 411	1 166 799

ETAT DE RESULTAT
Au 31 MARS 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4-2</u>	15 234	16 019	59 537
a- Dividendes		2 455	3 290	8 841
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 778	12 729	50 696
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4-4</u>	3 862	3 907	15 752
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 096	19 926	75 289
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4-8</u>	-1 969	-1 974	-7 897
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 127	17 952	67 391
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>4-12</u>	-5 843	-5 907	-24 301
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 285	12 045	43 090
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0	10
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 285	12 045	43 100
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	0	-10
* Variation des +/- value potentielles sur Titres		3 505	-18 946	-14 963
* +/- Values réalisées sur cession des titres		1 136	0	10 748
* Frais de négociation des titres		0	-24	-369
RESULTAT NET DE LA PERIODE		15 926	-6 925	38 505

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 MARS 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>AN1 Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	11 285	12 045	43 090
b- Variation des +/-values potentielles sur titres	3 505	-18 946	-14 963
c- +/-Values réalisées sur cession des titres	1 136	0	10 748
d- Frais de négociation des titres	0	-24	-369
<u>AN2 Distribution de dividendes</u>	0	0	-47 443
<u>AN3 Transactions sur le capital</u>	0	0	594
<i>a- Souscriptions</i>	0	0	594
* Capital	0	0	592
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0	-7
* Régularisations des sommes distrib	0	0	10
<i>b- Rachats</i>	0	0	0
* Capital	0	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0	0
* Régularisations des sommes distrib	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 926	-6 925	-8 344
<u>AN4 Actif Net</u>			
a- Début de période	1 137 039	1 145 382	1 145 382
b- Fin de période	1 152 965	1 138 458	1 137 039
<u>AN5 Nombre d'actions</u>			
a- Début de période	20 408	20 397	20 397
b- Fin de période	20 408	20 397	20 408
VALEUR LIQUIDATIVE	56,496	55,815	55,715
AN6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,40%	-0,60%	3,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU31MARS2025

NOTE1:PRESENTATIONDELASOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriel arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Mars 2025, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non

distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2025, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Mars 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4-NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 919 402 DT contre 924 213 DT au 31/03/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Coût d'acquisition	917 429	932 000	929 130
Actions et droits rattachés	171 308	215 014	171 308
Titres OPCVM	30 729	30 729	55 040
Obligations et valeurs assimilées	715 392	686 258	702 782
Plus ou moins values potentielles	-24 244	-31 732	-27 749
Actions et droits rattachés	-26 894	-33 275	-30 250
Titres OPCVM	887	558	924
Obligations et valeurs assimilées	1 763	985	1 576
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	26 218	23 945	31 648
Total	919 402	924 213	933 029

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 234 DT pour la période allant du 01/01/2025, au 31/03/2025, contre un montant de 16 019 DT du 01/01/2024, au 31/03/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Revenus des actions	2 455	3 290	5 565
Revenus des Titres OPCVM	0	0	3 276
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 778	12 729	50 696
Total	15 234	16 019	59 537

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 704 DT au 31/03/2025 contre 202 661 au 31/03/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Placement au 28/04/2025(Taux 9,79%) 91 jours	202 704	0	0
Placement au 29/04/2024(Taux 9,79%) 90 jours	0	202 661	0
Placement au 27/01/2025(Taux 9,77%) 90 jours	0	0	202 747
Total	202 704	202 661	202 747

4-4Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 862 DT pour la période allant du 01/01/2025, au 31/03/2025, contre 3 907 DT du 01/01/2024, au 31/03/2024, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Intérêts/Placements à terme	3 862	3 907	15 752
Total	3 862	3 907	15 752

4-5Note sur le capital

Capital au 01-01-2025	
- Montant	1 093 939
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 505
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 136
-Frais de négociation de titres	-
Capital au 31-03-2025	
- Montant	1 098 580
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19

4-6Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	11 285	12 045	43 100
Sommes distribuables des exercices antérieurs	43 100	47 444	0
Total	54 385	59 489	43 100

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Gestionnaire	580	570	570
Dépositaire	2 120	2 130	3 019
Total	2 700	2 701	3 590

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025, au 31/03/2025, 1 969 DT contre 1 974 DT du 01/01/2024, au 31/03/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	1 678	1 680	6 714
Rémunération du dépositaire	291	294	1 183
Total	1 969	1 974	7 897

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025, à 62 591 DT contre 34 148 DT au 31/03/2024, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Avoirs en banque	62 591	34 148	30 315
Total	62 591	34 148	30 315

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025, à 871 DT contre 389 DT au 31/03/2024, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	321	0	0
Retenue à la source sur Obligations	202	41	361
Total	871	389	709

4-11 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025, à 20 903 DT contre 20 253 DT au 31/03/2024, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
TCL	93	59	81
Jetons de présence	13 421	12 739	10 911
Honoraires (CAC)	7 542	1 514	6 055
Rémunération DG	0	0	0
Autres créditeurs (CMF)	99	97	97
Etat retenue à la source	42	251	45
Publications diverses	8 706	5 594	8 982
Total	29 903	20 253	26 171

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025, au 31/03/2025, à 5 843 DT contre 5 907 DT du 01/01/2024, au 31/03/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	1 486	1 503	6 044
Redevance CMF	282	282	1 128
TCL	59	62	771
Jetons de présence	2 511	2 539	10 211
Publicité et publications	1 504	1 521	6 117
Rémunération DG	0	0	0
Autres charges	0	0	30
Total	5 843	5 907	24 301

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif	% Actif Net
Actions			171 308,252	144 413,970	12,18%	12,53%
TN0007630015	SOTUVER	2 500	30 417,210	35 502,500	2,99%	3,08%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	32 054,000	2,70%	2,78%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	43 173,000	3,64%	3,74%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	33 684,470	2,84%	2,92%
Titres émis ou garantis par l'ETAT			591 391,500	613 254,616	51,73%	53,19%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 600	15 201,600	16 462,611	1,39%	1,43%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	477	4 483,800	4 834,389	0,41%	0,42%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	16 025,753	1,35%	1,39%
TN0008000838	EMP NAT 2021 B	1 500	150 000,000	157 898,302	13,32%	13,69%
TN0008000846	EMP NAT 2021 C	120	120 000,000	126 390,444	10,66%	10,96%
TN0008000887	EMP NAT 2 2021 A	300	2 970,000	3 102,782	0,26%	0,27%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 1 2022 CF	2 000	175 000,000	175 453,754	14,80%	15,22%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 3 2021 AF	100	950,000	1 001,036	0,08%	0,09%
TNSUXW7EBUQ0	EMP NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	19 423,386	1,64%	1,68%
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	21 000,860	1,77 %	1,82%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 742,510	0,91%	0,93%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% 24 NOVEMBRE 2025	60	59 610,000	60 918,789	5,14%	5,28%
Obligations			124 000,000	130 117,469	10,98%	11,29%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	25 000,000	26 820,960	2,26%	2,33%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000,000	12 013,546	1,01%	1,04%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	14 000,000	14 607,715	1,23%	1,27%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	18 000,000	19 514,564	1,65%	1,69%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	310	31 000,000	31 374,821	2,65 %	2,72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	24 000,000	25 785,863	2,17%	2,24%
TITRES OPCVM			30 728,950	31 616,352	2,67%	2,74%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	31 616,352	2,67%	2,74%
Total Général			917 428,702	919 402,407	77,55%	79,74%

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 77,52% de l'actif total au 31 mars 2025. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 avril 2025
Le Commissaire aux comptes
Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4-1	982 956	997 604	993 289
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	379 044	446 096	402 604
Obligations et valeurs assimilées	4-3	83 563	135 311	100 108
Emprunts d'Etat	4-4	479 737	416 197	490 577
Bons du trésor assimilables	4-5	40 613	0	0
Placements monétaires et disponibilités		284 882	241 615	273 641
Placements monétaires	4-6	202 704	202 661	202 747
Disponibilités	4-7	82 178	38 954	70 894
Créances d'exploitation	4-8	166	29	234
TOTAL ACTIF		1 268 004	1 239 248	1 267 164
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4-9	30 067	28 875	30 058
Autres créditeurs divers	4-10	27 056	17 268	48 760
TOTAL PASSIF		57 124	46 143	78 818
ACTIF NET				
Capital	4-11	1 157 519	1 134 364	1 146 119
Sommes distribuables		53 361	58 741	42 227
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-12	42 227	45 719	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 135	13 022	42 214
ACTIF NET	4-13	1 210 880	1 193 105	1 188 346
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 268 004	1 239 248	1 267 164

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres		15 494	17 465	60 307
Dividendes	5-1	5 120	7 520	20 006
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	1 806	2 680	9 226
Revenus des emprunts d'état	5-3	8 540	7 265	31 075
Revenus des Bons du trésor assimilables		28	0	0
Revenus des placements monétaires	5-4	3 862	3 903	15 897
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 356	21 368	76 204
Charges de gestion des placements	5-5	(2 344)	(2 346)	(9 392)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 012	19 022	66 812
Autres produits		-	-	-
Autres charges	5-6	(5 877)	(5 944)	(24 440)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 135	13 077	42 372
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	0	(55)	(158)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 135	13 022	42 214
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	55	158
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 629	(27 574)	(22 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 771	183	12 014
Frais de négociation de titres		0	0	(682)
RESULTAT DE LA PERIODE		22 535	(14 314)	31 051

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 535	(14 314)	31 051
Résultat d'exploitation	11 135	13 077	42 372
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 629	(27 574)	(22 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 771	183	12 014
Frais de négociation de titres	-	-	(682)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(45 979)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	(7 021)	(11 167)
Souscriptions			
- Capital	-	-	3 055
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(72)
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	53
Rachats			
- Capital	-	(6 924)	(14 390)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	231	399
- Régularisation des sommes distribuables	-	(328)	(211)
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 535	(21 335)	(26 095)
ACTIF NET			
En début de période	1 188 346	1 214 440	1 214 440
En fin de période	1 210 880	1 193 105	1 188 346
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	17 047	17 214	17 214
En fin de période	17 047	17 112	17 047
VALEUR LIQUIDATIVE	71,032	69,723	69,710
TAUX DE RENDEMENT	1,90%	2,96%	2,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2-Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une

date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31 mars 2025 :

- Une ligne de la BTA « novembre 2025 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5-: Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-: Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2025 un montant net de 982 956 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 31/03/2025	% Actif
	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>		417 770		379 044	29,89%
	-					
	Actions cotées		390 619		351 207	27,70%
	TN0002600955 STB	15 897	61 129	2,914	46 324	3,65%
	TN0007630015 SOTIPAPIER	16 000	98 385	4,390	70 240	5,54%
	TN0006560015 SOTUVER	5 500	67 017	14,201	78 106	6,16%
	TN0007570013 EURO-CYCLES	5 000	90 007	14,391	71 955	5,67%
	TN0003400058 AMEN BANK	1 125	33 647	39,985	44 983	3,55%
	TN0001100254 SFBT	3 300	40 433	12,000	39 600	3,12%
	Titres OPCVM		27 151		27 836	2,20%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151		27 836	2,20%
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		579 046		603 913	47,63%
	Obligations de L'Etat		459 806		479 737	37,83%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345		19 643	1,55%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		157 898	12,45%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		84 260	6,65%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	87 500		87 727	6,92%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 532	0,12%

TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821	10 558	0,83%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989	5 208	0,41%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203	1 263	0,10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565	20 092	1,58%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057	19 619	1,55%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	136	13 501	14 332	1,13%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780	20 064	1,58%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	400	4 000	4 122	0,33%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	75	7 589	7 791	0,61%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000	25 627	2,02%
TNOXRGYG8RL8	Bons du trésor assimilables		39 740	40 613	3,20%
	BTA 11-2025	40	39 740	40 613	3,20%
	Obligations de sociétés		79 500	83 563	6,59%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000	12 014	0,95%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	12 720	13 500	1,06%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	32 000	34 381	2,71%
TN8X3GZLYOR8	STBSUB 2021-1 AV	70	2 780	2 819	0,22%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000	10 121	0,80%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	100	10 000	10 728	0,85%
TOTAL			996 816	982 956	77,52%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2025 à un montant de 379 044 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Actions et droits rattachés	390 619	471 760	390 619
Différence d'estimation sur actions et droits	-39 411	-53 210	-49 299
Titres OPCVM	27 151	27 151	60 302
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	685	395	981
Total	379 044	446 096	402 604

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2025, un montant de 83 563 Dinars. Elles se présentent comme suit :

<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
-------------------	-------------------	-------------------

Obligations	79 500	129 102	92 891
Intérêts courus	4 013	6 447	5 008
Intérêts courus à l'achat	277	0	548
Différence d'estimation sur Obligation	-229	-237	1 661
Total	83 563	135 311	100 108

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2025, un montant de 479 737 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Emprunt d'Etat	459 806	400 080	472 306
Intérêts courus	18 517	15 438	18 796
Intérêts courus à l'achat	387	116	387
Différence d'estimation sur Emprunt National	1 027	564	-912
Total	479 737	416 197	490 577

4-5 : Bons du trésor assimilables

Les bons de trésor assimilables totalisent, au 31/03/2025, un montant de 40 613 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Bons de trésor assimilables	39 740	0	0
Intérêts courus	28	0	0
Intérêts courus à l'achat	856	0	0
Différence d'estimation sur BTA	-11	0	0
Total	40 613	0	0

4-6 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2025 à 202 704 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte à terme STB au 28/04/2025 (9,79% ; 91j)	202 704	-	-
Compte à terme STB au 29/04/2024 (9,79% ; 91j)	-	202 661	-
Compte à terme STB au 27/01/2025 (9,79% ; 91j)	-	-	202 747
Total	202 704	202 661	202 747

4-7 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2025 à 82 178 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Avoirs en banque	82 178	38 954	70 894
Total	82 178	38 954	70 894

4-8 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2025 à 166 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.

4-9 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 30 067 Dinars au 31/03/2025, se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	2 018	2 005	2 005
Commission réseau	27 642	26 461	27 347
Commission dépositaire	407	409	706
Total	30 067	28 875	30 058

4-10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 27 056 Dinars au 31/03/2025, se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat retenue à la source	0	200	0
Conseil du Marché Financier (CMF)	103	101	101
Impôt à payer	92	62	81
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	12 784	12 327	10 329
Autres opérateurs créditeurs	13 577	4 078	37 749
Total	27 056	17 268	48 760

4-11 : Capital

Au 31/03/2025, le capital a atteint un niveau de 1 157 519 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 2,04% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2024. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital social	1 326 993	1 338 329	1 338 329
Souscriptions	-	-	3 055

Rachats	-	-	6 924	-14 390
Frais de négociation de titres	-		0	-682
Variation d'estimation / actions et droits	-39 411		-53 210	-49 299
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	787		326	749
Variation d'estimation / Titres OPCVM	685		395	981,50
Plus-value/ actions et droits	-		0	12 204
Moins-value/ actions et droits	-		0	-652
Plus-value/Titres OPCVM	1 761		183	2 057
Moins-value/ Titres OPCVM	-		-	-1 334
Plus-value/ Obligations des sociétés	10		0	0
Moins-value/ Obligations des sociétés	-		0	-262
+/- val/report /Titres OPCVM	-981		0	0
+/- val/report actions et droits	49 299		25 193	25 193
+/- val/report Emprunts d'Etat	-749		-278	-278
Sous-total 1	1 338 393		1 304 013	1 315 672
Sommes non distribuables / exercice clos	-180 874		-169 880	-169 880
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-		-	-72
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-		231	399
Sous-total 2	-180 874		-169 649	-169 553
Capital	1 157 519		1 134 364	1 146 119

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 146 119
Nombre de titres	17 047
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 771

Régularisation des sommes non distribuables	0
--	---

Frais de négociations de titres	-
------------------------------------	---

Capital au 31-03-2025

Montant	1 157 519
Nombre de titres	17 047
Nombre d'actionnaires	45

4-12 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2025, à 42 227 Dinars et se détaillent comme suit

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	42 227	45 719	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	-	-	13
Total	42 227	45 719	13

4-13 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2025, à 1 193 105 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2023 de 4,69%.

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital	1 157 519	1 134 364	1 146 119
Sommes distribuables	53 361	58 741	42 227
Total	1 210 880	1 193 105	1 188 346

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2025, un montant de 2 344 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 755	1 756	7 030

Rémunération de réseau (2)	295	295	1 181
Rémunération du dépositaire (3)	295	295	1 181
TOTAL	2 344	2 346	9 392

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée. Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Rémunérations CAC*	1 587	1 605	6 455
Publicité & publications*	1 482	1 498	6 027
Jeton de présence* (i)	2 455	2 482	9 984
Redevance CMF*	295	295	1 181
Impôts et taxes*	58	64	764
Autres charges	-	-	29
TOTAL	5 877	5 944	24 440

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	-55	-211
TOTAL	0	55	-158

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 avril 2025
CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 MARS2025
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	130 263 170	150 562 286	130 914 176
Obligations et valeurs assimilées		122 277 371	140 954 011	123 046 249
Titres OPCVM		7 985 799	9 608 275	7 867 927
Placements monétaires et disponibilités		44 281 430	40 414 161	36 628 942
Placements monétaires	5	25 018 442	21 593 541	23 003 066
Disponibilités		19 262 988	18 820 620	13 625 876
Créances d'exploitation*	6	115 606	101 557	112 187
TOTAL ACTIF		174 660 206	191 078 004	167 655 305
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	290 418	313 871	334 443
Autres créditeurs divers*	8	55 507	24 205	48 013
TOTAL PASSIF		345 925	338 076	382 456
ACTIF NET				
CAPITAL	9	161 377 136	177 201 723	157 078 392
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 462 119	10 983 549	1 212
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 475 026	2 822 053	10 193 245
ACTIF NET		174 314 281	190 739 927	167 272 850
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 660 206	191 069 060	167 655 305

* Données comparatives au 31 mars 2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Mars 2025
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 024 379	2 240 309	8 984 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 024 379	2 435 491	8 984 478
Revenus des placements monétaires	11	860 050	721 397	3 766 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 884 429	2 961 706	12 751 218
Charges de gestion des placements	12	(249 427)	(268 007)	(1 051 776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 635 002	2 693 699	11 699 441
Autres produits		-	16 396	72 370
Autres charges	13	(59 572)	(63 230)	(253 953)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 575 430	2 646 865	11 517 858
Régularisation du résultat d'exploitation		(100 404)	(33 941)	(1 324 613)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 475 026	2 612 924	10 193 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		100 404	33 941	1 324 613
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		182 598	205 715	(83 208)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 746	4 588	284 925
Frais de négociation de titres		(3 807)	(6 846)	(12 769)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 756 967	2 850 321	11 706 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 Mars 2025

(Montants exprimés en Dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 756 967	2 850 321	11 706 806
Résultat d'exploitation	2 575 430	2 646 865	11 517 858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	182 598	174 219	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 746	63 463	284 925
Frais de négociation de titres	(3 807)	(6 846)	(12 769)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(10 724 673)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 284 464	3 394 252	(18 204 638)
Souscriptions			
- Capital	33 218 747	17 500 705	92 172 337
- Régularisation des sommes non distribuables	11 846	5 348	44 833
- Régularisation des sommes distribuables	2 327 449	1 153 824	3 111 904
Rachats			
- Capital	(29 094 528)	(14 269 319)	(109 035 651)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 860)	(7 996)	(61 600)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 160 191)	(988 309)	(4 436 461)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 041 431	6 244 574	(17 222 504)
ACTIF NET			
En début de période	167 272 850	184 495 354	184 495 354
En fin de période	174 314 281	190 739 927	167 272 850
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 571 546	1 979 749	1 740 446
En fin de période	1 612 808	1 772 811	1 571 546
VALEUR LIQUIDATIVE	108,081	107,592	106,438
TAUX DE RENDEMENT	1,54%	1,49%	6,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars2025 à D :130.263.170 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		116 898 253	122 277 371	70,15%
	Obligations de sociétés		18 915 106	19 673 136	11,29%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	352 397	0,20%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	471 506	485 235	0,28%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	500 000	524 088	0,30%
TN0003400405	AB SUB 2010	50 000	331 000	344 583	0,20%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	500 000	516 476	0,30%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	700 000	720 975	0,41%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 652 017	0,95%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	40 000	40 450	0,02%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022	5 000	300 000	312 493	0,18%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	536 940	0,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	3 500 000	3 712 432	2,13%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 059 178	0,61%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 040 136	0,60%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 072 838	0,62%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 654 310	1,52%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 015 726	0,58%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	400 000	407 692	0,23%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	500 000	524 680	0,30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 079 316	1,19%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	621 173	0,36%
	Obligations de L'Etat		73 326 147	76 192 546	43,71%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 368 587	4,23%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	21 065 074	12,08%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 376 688	5,38%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	5,98%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000	504 479	0,29%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	4 183 773	4 356 068	2,50%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	9 975 000	10 000 864	5,74%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	3 871	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	256 106	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	650 000	655 864	0,38%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	533 830	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 562 151	2,04%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	107 673	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	530 194	0,30%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 044 599	0,60%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	888 127	0,51%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	76 317	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	34 375	34 838	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	780 125	0,45%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	655 864	0,38%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	514 913	0,30%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	770 551	0,44%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 682 464	1,54%
Bons du trésor assimilables			24 657 000	26 411 689	15,15%
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE2026	9 000	8 727 000	9 168 312	5,26%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	6 998 103	4,01%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 245 274	5,88%
Titres OPCVM			7 610 442	7 985 799	4,58%
TN3A0J4BTfV3	FCP OBLIGATAIRE	26 899	3 068 717	3 081 334	1,77%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OB	31 059	4 541 725	4 904 465	2,81%
TOTAL			124 508 695	130 263 170	74,73%
Pourcentage par rapport à l'actif					74,58%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 mars2025 à D : 25.018.442 se détaillant comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2025	% actif net
<u>Comptes à terme STB</u>	4 000 000	4 012 016	2,30%
Placement au 16/06/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	4 000 000	4 012 016	2,30%
<u>Prise en pension livrée (*)</u>	4 999 321	5 022 698	2,88%
Pension livrée BNA au 01/10/2025 202 jours	4 999 321	5 022 698	2,88%
<u>Certificats de dépôt</u>	15 965 286	15 983 728	9,17%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	6 984 812	6 995 444	4,01%
Certificat de dépôt STB au 06/04/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	8 980 473	8 988 284	5,16%
TOTAL	24 964 606	25 018 442	14,35%
Pourcentage par rapport à l'actif			14,32%

(*)

Désignation	Période	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2025
Prise en pension 4 891 BTA 26/12/2034	202 jours	8.86%	4 999 321	5 022 698

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 115.606 contre un solde de 101.557à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	89 338	84 481	86 802
Autres	24 464	15 271	23 581
Total	115 606	101 557	92 613

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 290.418 contre un solde de D : 313.871 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	70 385	74 599	72 415
Dépositaire	46 440	48 920	83 030
Commission de distribution	173 593	190 353	178 998
Total	290 418	313 871	334 443

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 55.507 contre un solde de D : 24.205 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 226	16 242	15 717
Retenue à la source	-	-	-
Rémunération CAC	40 281	7 963	32 296
Total	55 507	24 205	15 262

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546
Nombre d'actionnaires	1 958

Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	33 218 747
Nombre de titres émis	332 349
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant Rachats	(29 094 528)
Nombre de titres rachetés	(291 086)
Nombre d'actionnaires sortants	(55)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	182 598
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 746
Régularisation des sommes non distribuables	(7 014)
Frais de négociations de titres	(3 807)

Capital au 31-03-2025

Montant	161 377 136
Nombre de titres	1 612 808
Nombre d'actionnaires	1 916

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 mars2025 à D :2.024.379 contre D : 2.240.309 au 31 mars2024 et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 <u>au 31/03/2025</u></i>	<i>Période du 01/01 <u>au 31/03/2024</u></i>	<i>Année <u>2024</u></i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 290 813</u>	<u>421 900</u>	<u>1 639 673</u>
- Intérêts	1 290 813	421 900	1 639 673
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>617 501</u>
- Dividendes	-	-	617 501
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>733 566</u>	<u>1 743 838</u>	<u>7 184 921</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	733 566	1 743 838	7 184 921
TOTAL	<u>2 024 379</u>	<u>2 240 309</u>	<u>8 984 478</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars2025 à D : 860.050 contre D : 721.397 au 31 mars2024, se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01 au 31/03/2025</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2024</u>	<u>Année 2024</u>
Intérêts des prises en pension livrée	23 377	106 935	829 183
Intérêts des comptes à terme	170 802	2 570	624 966
Intérêts des certificats de dépôt	665 871	611 892	2 312 591
TOTAL	860 050	721 397	3 766 740

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 mars 2025 à D : 249.425 contre D : 268.007 au 31 mars 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/03/2025</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2024</u>	<u>Année 2024</u>
Rémunération du gestionnaire	182 854	196 475	771 053
Rémunération du dépositaire	33 287	35 766	140 362
Commission de distribution	33 287	35 766	140 362
TOTAL	249 427	268 007	1 051 776

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au 31 mars 2025 à D : 59.572 contre D : 63.230 au 31 mars 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/03/2025</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2024</u>	<u>Année 2024</u>
Redevance CMF	44 382	47 688	187 149
TCL	7 205	7 431	34 292
Honoraires du commissaire aux comptes	7 985	8 111	32 512
TOTAL	59 572	63 230	253 953

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2025, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 262.270.903 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 de 3.834.498 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que :

- La société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 24,98% de l'actif total ;
- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 17,47% de l'actif ;
- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 5 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM. En effet, les actions SICAV L'EPARGNANT et les actions INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV représentent 5,03% de l'actif net de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE.

Tunis, le 23 avril 2025

Samir Labidi

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

BILAN

Au 31 Mars 2025

(Unité : TND)

	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	131 616 736	118 412 442	121 677 675
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	13 167 289	12 403 418	11 054 401
b - Obligations	4-1-2	88 218 390	87 154 625	90 868 244
c – BTA	4-1-3	30 231 057	18 854 399	19 755 030
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	130 594 428	77 188 048	98 286 433
a - Placement monétaires	4-2-1	65 071 010	29 796 013	29 522 872
b – Disponibilités	4-2-2	65 523 418	47 392 035	68 763 561
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	59 739	11 390	6 086
TOTAL ACTIF		262 270 903	195 611 880	219 970 194
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	318 766	244 363	328 896
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	119 931	62 195	101 558
TOTAL PASSIF	4-4	438 697	306 558	430 454
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	4-5	242 243 336	180 778 189	206 120 600
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	19 588 870	14 527 133	13 419 140
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		15 754 372	11 649 538	2 394
b – Résultat distribuable de la période		3 643 610	2 843 861	13 024 647
c - Régul résultat distribuables de la période		190 888	33 734	392 099
ACTIF NET		261 832 206	195 305 322	219 539 740
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		262 270 903	195 611 880	219 970 194

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er}Janvier au 31 Mars 2025

(Unité : TND)

		Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 889 147	1 827 599	7 743 381
a - Dividendes		-	-	434 963
b - Revenus des obligations		1 612 615	1 569 269	6 268 946
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		276 532	258 330	1 039 472
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	2 235 210	1 395 127	6 926 088
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 124 357	3 222 726	14 669 469
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(395 370)	(309 462)	(1 342 110)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 728 987	2 913 264	13 327 359
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(85 377)	(69 403)	(302 712)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 643 610	2 843 861	13 024 647
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	190 888	33 734	392 099
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 834 498	2 877 595	13 416 746
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(190 888)	(33 734)	(392 099)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		200 346	251 771	528 864
* +/- values réalisées sur cession des titres		43 462	(2 179)	47 904
* Frais de négociation de titres		(3 665)	(10 906)	(21 445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 883 753	3 082 547	13 579 970

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE			
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET			
Période allant du 01 ^{er} Janvier au 31 Mars 2025			
(Unité : TND)			
	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 883 753	3 082 547	13 579 970
a - Résultat d'exploitation	3 643 610	2 843 861	13 024 647
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	200 346	251 771	528 864
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	43 462	(2 179)	47 904
d - Frais de négociation de titres	(3 665)	(10 906)	(21 445)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	73 440 757	36 157 012	171 859 421
* Capital	68 534 527	33 744 190	156 315 796
* Régularisation des sommes non distrib.	28 034	18 209	10 073 767
* Régularisations des sommes distrib.	4 878 196	2 394 613	5 469 858
b – Rachats	(35 032 044)	(26 587 069)	(148 552 483)
* Capital	(32 664 913)	(24 788 911)	(134 772 342)
* Régularisation des sommes non distrib.	(15 056)	(15 138)	(8 704 776)
* Régularisations des sommes distrib.	(2 352 075)	(1 783 020)	(5 075 365)
VARIATION DE L'ACTIF NET	42 292 466	12 652 490	36 886 908
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	219 539 740	182 652 832	182 652 832
b - En fin de période	261 832 206	195 305 322	219 539 740
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 411 398	1 254 067	1 254 067
b - En fin de période	1 657 013	1 319 520	1 411 398
Valeur liquidative début de période (en dinar)	155,548	145,648	145,648
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	158,015	148,012	155,548
Taux de rendement	1,59%	1,62%	6,80%
Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au **31/03/2025**

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2025**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 mars 2025**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au **31 mars 2025** au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au **31 mars 2025**, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que, des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus

ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 131 616 736 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif	% Actif net
	Obligations		25 815 593	26 801 989	10,22%	10,24%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	2 400 000	2 423 240	0,92%	0,93%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 720 076	0,66%	0,66%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	800 000	812 961	0,31%	0,31%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 079 316	0,79%	0,79%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 072 838	0,41%	0,41%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 014 292	0,39%	0,39%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	560 000	561 171	0,21%	0,21%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 247	0,20%	0,20%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 652 017	0,63%	0,63%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 595 001	0,61%	0,61%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	417 363	0,16%	0,16%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 059 178	0,40%	0,40%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	75 600	77 718	0,03%	0,03%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 554 409	1,74%	1,74%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 223 302	0,47%	0,47%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 040 136	0,40%	0,40%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	211 790	0,08%	0,08%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	100 000	101 760	0,04%	0,04%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	556 804	0,21%	0,21%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	267 200	276 039	0,11%	0,11%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	369 597	0,14%	0,14%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	645 070	0,25%	0,25%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	621 173	0,24%	0,24%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	323 040	329 252	0,13%	0,13%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	536 940	0,20%	0,21%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	304 573	0,12%	0,12%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 015 726	0,39%	0,39%
	Emprunt National		59 219 161	61 416 401	23,42%	23,46%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 773	104 044	0,04%	0,04%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 415	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	530 194	0,20%	0,20%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif	% Actif net
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 315 932	2,41%	2,41%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 639 044	4,82%	4,83%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 251 125	2,38%	2,39%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	3,97%	3,98%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 587	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 531 465	0,97%	0,97%
TN5XZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	8 750 000	8 772 688	3,34%	3,35%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 977 229	1,52%	1,52%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 044 599	0,40%	0,40%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	514 913	0,20%	0,20%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	44 247	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	770 551	0,29%	0,29%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	780 125	0,30%	0,30%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	533 830	0,20%	0,20%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	48 299	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 300	127 946	136 899	0,05%	0,05%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	256 106	0,10%	0,10%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	605 413	0,23%	0,23%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	50 000	5 000 000	5 125 397	1,95%	1,96%
	Bons du trésor assimilables		27 876 000	30 231 057	11,53%	11,55%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 636 432	0,62%	0,62%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	18 441 493	7,03%	7,04%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% 24 NOVEMBRE 2025	10 000	9 932 000	10 153 132	3,87%	3,88%
	Titres OPCVM		12 464 588	13 167 289	5,02%	5,03%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	84 044	8 964 343	9 077 676	3,46%	3,47%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 089 613	1,56%	1,56%
	Total du portefeuille-titres		125 375 342	131 616 736	50,18%	50,27%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Actions SICAV	12 464 588	11 904 596	10 484 443
Différence d'estimation sur actions SICAV	702 701	498 822	569 958
Total	13 167 289	12 403 418	11 054 401

4-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Obligations Coût d'entrée	85 034 754	84 129 262	87 555 893
Intérêts courus à l'achat/obligations	39 065	45 562	24 345
Intérêts courus	3 144 571	2 974 588	3 283 015
Intérêts intercalaires courus	-	5 213	4 991
Total	88 218 390	87 154 625	90 868 244

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	27 876 000	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	199 890	-	-
Intérêts courus	1 059 354	88 148	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 095 613	822 251	1 028 208
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	200	-	-
Total	30 231 057	18 854 399	19 755 030

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 65 071 010 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 31/03/2025	% Actif
	Certificats de dépôts STB	39 913 214	39 954 437	15,23%
TNQ8WO9P HYF1	Certificat de dépôt au 02/04/25 (taux 9,79% 10 jours)	9 978 304	9 993 491	3,81%
TN3GBKWA J866	Certificat de dépôt au 05/04/25 (taux 9,79% 10 jours)	29 934 910	29 960 946	11,42%
	Créance sur opération de pension livrée	24 999 671	25 116 573	9,58%
	P.L BNA au 01/10/25 (Taux de 8,86% 202 jours) 24 458 BTA 9,9% ; Décembre 2034	24 999 671	25 116 573	9,58%
	Total	64 912 885	65 071 010	24,81%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 65 523 418 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Avoir en banque	30 151 774	13 296 102	31 686 958
Comptes à terme STB*	35 371 644	34 095 933	37 076 603
Total	65 523 418	47 392 035	68 763 561

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% actif
Compte à terme au 31/03/25 (taux 9,79% 95 jours)	3 000 000	3 060 510	1,17%
Compte à terme au 01/04/25 (taux 9,79% 96 jours)	3 000 000	3 060 510	1,17%
Compte à terme au 03/04/25 (taux 9,79% 94 jours)	4 000 000	4 077 248	1,55%
Compte à terme au 06/04/25 (taux 9,79% 94 jours)	5 000 000	5 093 340	1,94%
Compte à terme au 04/06/25 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 020 599	1,53%
Compte à terme au 08/06/25 (taux 9,79% 91 jours)	5 000 000	5 022 530	1,92%
Compte à terme au 09/06/25 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 012 875	1,15%
Compte à terme au 15/06/25 (taux 9,79% 91 jours)	4 000 000	4 012 016	1,53%
Compte à terme au 16/06/25 (taux 9,79% 92 jours)	4 000 000	4 012 016	1,53%
Comptes à terme STB	35 000 000	35 371 644	13,49%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	9 766	11 390	6 086
Retenue à la source sur intérêts à l'achat BTA	49 973	-	-
Total	59 739	11 390	6 086

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Gestionnaire	111 090	80 908	94 466
Commission réseau	161 814	127 506	152 329
Commission dépositaire	45 862	35 949	82 101
Total	318 766	244 363	328 896

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 119 931 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
CMF	42 233	16 603	19 321
ETAT	40 030	34 273	36 334
Commissaire aux comptes	37 668	11 319	45 903
Total	119 931	62 195	101 558

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2025 au 31-03-2025 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 se détaillent ainsi :

Libellé	2025	2024
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	206 120 600	171 581 154
Nombre d'actions	1 411 398	1 254 067
Nombre d'actionnaires	1 658	1 583
Souscriptions réalisées		
Montant	68 534 527	33 744 190
Nombre d'actions émises	469 286	246 632
Nombre d'actionnaires entrants	110	94
Rachats effectués		
Montant	32 664 913	24 788 911
Nombre d'actions rachetées	223 671	181 179
Nombre d'actionnaires sortants	81	72
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	200 346	251 770
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	43 462	(2 179)
Frais de négociation de titres	(3 665)	(10 906)
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	12 979	3 071
Capital au 31 Mars		
Montant	242 243 336	180 778 189
Nombre d'actions	1 657 013	1 319 520
Nombre d'actionnaires	1 687	1 605

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à

l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/03/2025 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	13 419 140	2 335 232	15 754 372
Sommes distribuables exercice en cours	3 643 610	190 888	3 834 498
Total	17 062 750	2 526 120	19 588 870

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 889 147 DT pour la période allant du 01-01-2025 au 31-03-2025, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenues des titres OPCVM	-	-	434 963
Intérêts des obligations	1 612 615	1 569 269	6 268 946
Revenus des Emprunts d'Etat	276 532	258 330	1 039 472
Total	1 889 147	1 827 599	7 743 381

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2025 au 31-03-2025 un montant de 2 235 210 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Intérêts des certificats de dépôts	1 184 632	455 976	2 489 330
Intérêts des comptes à terme	824 828	608 339	2 865 907
Intérêts des comptes de dépôt	-	16 084	66 034
Revenus des prises en pension	225 750	314 728	1 504 817
Total	2 235 210	1 395 127	6 926 088

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2025 au 31-03-2025 à 395 370 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	304 130	238 048	1 032 392
Rémunération réseau	45 620	35 707	154 859
Rémunération du dépositaire	45 620	35 707	154 859
Total	395 370	309 462	1 342 110

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2025 au 31-03-2025 à 85 377 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevances CMF	60 826	47 610	206 478
Impôt et taxes	13 201	10 446	50 233
Honoraires commissaire aux comptes	11 350	11 319	45 903
Autres charges	-	28	98
Total	85 377	69 403	302 712

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2025 au 31-03-2025 à 190 888 DT et se détaille comme suit

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Régul Résultat d'exploitation (souscription)	416 369	217 194	5 458 141
Régul Résultat d'exploitation (rachat)	(225 481)	(183 460)	(5 066 042)
Total	190 888	33 734	392 099

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-03-2025 s'élève à 304 130 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 31-03-2025 s'élève à 45 620 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 31-03-2025 s'élève à 45 620 dinars.